

Contribution d'Eco-choix - Association agréée « défense de l'environnement » au débat public sur le projet de terminal Méthanier d'Antifer.

Nous suivons les débats depuis le début de l'enquête publique et notamment ceux consacrés à l'avenir énergétique de la France et aux risques industriels.

Le risque Industriel

C'est par ce thème, celui du risque industriel, que nous voudrions commencer : Nous sommes très surpris par l'absence, lors du débat d'Octeville de tout commentaire sur les risques d'effets domino entre une installation pétrolière classée Seveso II, et une future installation gazière elle aussi classée Seveso II.

Alors qu'il y a quelques années, l'installation d'éoliennes était considérée comme hautement dangereuse pour l'exploitation pétrolière, que dire d'une installation gazière ! Reprenons quelques points de l'étude de danger de l'époque :

- Le danger foudre : Il y était présenté comme hautement probable, et pouvant provoquer l'explosion d'un nuage d'hydrocarbure. Aurait-il complètement disparu aujourd'hui ? Quel seraient les conséquences d'un impact sur la torche par exemple.
- Le danger des projectiles : Les pales des éoliennes étaient présentées comme un danger éventuel, car pouvant se détacher et ainsi venir atterrir sur un navire pétrolier. Nous rappelons que certaines plateformes pétrolières en mer du nord sont équipées d'éoliennes pour leur approvisionnement énergétique.

Un navire méthanier en manœuvre dans le cercle d'évitement d'Antifer (Fut-il le plus grand d'Europe du nord !), n'est-il pas aussi dangereux en cas d'avarie de barre ou de panne de son système de propulsion, et ne représente-t-il pas un projectile dangereux à l'égard d'un navire pétrolier.

Quelles seront les règles de navigation et de présences simultanées d'un navire Pétrolier et d'un Méthanier dans le port ?

Y aura-t-il augmentation du nombre de remorqueurs à Antifer, en présence de deux ou trois navires à quai ?

Pour conclure sur le risque industriel, nous rappelons qu'Eco-Choix participe aux travaux du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du Havre et de Gravenchon pour le collège associatif. A ce jour aucune étude de danger ou appréciation des risques d'effet domino des deux installations Seveso d'Antifer n'y a été présentée.

Nous rappelons que l'enjeu majeur de ces comités, suite à la catastrophe de Toulouse, est principalement l'appréciation de tels risques !

L'avenir énergétique de la France :

Depuis plusieurs années notre association ECO-CHOIX informe le public au travers d'expositions ou d'actions auprès du grand public et du milieu scolaire sur l'avenir énergétique de la planète. Nous nous appuyons sur l'expérience d'experts tel ceux de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Energie) ou le l'AREHN (Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie).

Notre conviction est forte : l'avenir énergétique de la planète et spécialement de la France passera par la diminution de la consommation, ainsi que par la diversification des sources énergétiques.

Aussi, le projet d'un nouveau terminal Méthanier à Antifer ne correspond pas à ce que nous aurions voulu pour notre région. Alors qu'il existe la possibilité d'étendre les terminaux déjà existants en France et ainsi d'accroître notre indépendance énergétique, il nous semble inutile et dangereux de concentrer deux sites Seveso en un lieu aussi confiné que la vallée d'Antifer.

Nous aurions de loin, préféré y voir un projet d'implantation d'éoliennes, avec peut être à cette occasion la présence d'un débat public ?

La forme du débat public

Enfin nous aimerions nous prononcer sur la forme que prend le débat public dans notre région, car comme il est bien connu, « Les mêmes causes, provoquent les mêmes effets » !

Suite aux différentes catastrophes en France, une nouvelle loi sur les risques industriels et naturels a vu le jour, instituant des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) . Force est de constater, que le rôle de ces comités a été complètement détourné de ces objectifs de « prospective » sur le risque, ce sont aujourd'hui de simples bureaux d'enregistrement des projets actés par l'état et les collectivités locales.

Et que dire du rôle du Port Autonome du Havre !

Ce statut issu d'un autre âge, celui de l'immédiat après guerre, donne t-il le droit de ce substituer à tout autre, et notamment à celui des collectivités locales issu du vote citoyen ? Depuis plusieurs années, tous les conflits locaux sont apparus suite à la gestion régaliennne du PAH.

Port 2000 en est le meilleur exemple où les associations n'ont eu d'autre choix que de faire appel au rôle d'arbitrage de la communauté Européenne.

Le dossier d'Antifer est un autre exemple de l'intervention du PAH dans la vie des communes.

Nous rappelons que le PAH est totalement absent des débats des CLIC, s'estimant au dessus de tout devoir de transparence.

Le PAH n'est pas étranger aux choix énergétiques et de consommation qui sont faits dans notre région . Ces choix sont faits sans aucune expertise régionale globale et sans concertations préalables avec les habitants, les élus et les associations qui les représentent . Les seules concertations ont lieu au moment des enquêtes publiques mais il est alors souvent trop tard pour stopper un projet .

Nous rappelons pour mémoire les projets actuellement en cours, à l'initiative ou avec la bénédiction du PAH :

- Port 2000 et ses problèmes d'acheminement.
- Terminal Méthanier d'Antifer
- Nouveau site d'enfouissement de déchets ETARES en dehors de la zone portuaire
- Projet de nouvelles centrales au charbon sur la zone portuaire et récupération du site du quartier des neiges.

Tous ces projets ont pour but une valorisation des terrains portuaires au détriment de l'environnement et au détriment des communes non adhérentes de la Communauté d'agglomération Havraise (CODAH).

Cela suffit, il faut redonner aux élus locaux le pouvoir d'agir sur leurs propres communes, et obliger le PAH à accepter sa part de responsabilité dans le désastre environnemental de la baie de Seine.

En Conclusion :

L'association Eco-choix émet un avis défavorable sur le projet de terminal Méthanier d'Antifer, estimant que le débat public ne correspond pas à un véritable lieu de concertation et qu'aucune véritable expertise n'a pu être présentée, notamment en matière de risque industriel !

Nous sommes certains que l'absence de concertation du PAH sur le futur de l'estuaire de la Seine, et sa non prise en compte de la Directive d'Aménagement du Territoire (DTA Baie de Seine), apportera bientôt de nombreuses réactions des citoyens et des élus locaux. C'est déjà le cas pour notre canton qui s'insurge unanimement contre l'installation d'une décharge de déchets industriels provenant précisément de l'estuaire ...

Ceci ne contribue pas au développement harmonieux du territoire, dans un respect de l'environnement et des générations futures.

Alain Cantais président d'ECO-CHOIX